

discontinuer tant dans les états prussiens que dans ceux de la Maison impériale, prouvent qu'il n'y a jusqu'ici aucune certitude d'accommodement, l'on écrit cependant de plus d'une part, qu'on n'est point sans espoir de voir se réaliser un événement aussi désirable. Un troisième *pro-memoria*, que le baron de Riedesel, envoyé de Prusse, a remis à Vienne le 6 Avril, n'y a pas été, dit-on, contraire; & deux estafettes, qui y sont arrivées vers la fin du mois, ont apporté des dépêches, tendantes à la même fin. Les deux armées de Silésie, très-proche l'une de l'autre, évitent soigneusement des hostilités; & elles ont été sévèrement défendues aux patrouilles respectives. L'on rapporte que, le feld-maréchal de Laudon ayant ordonné, il y a quelques jours, à un lieutenant-colonel d'aller occuper un défilé important près de Trautenau à la tête d'un bataillon de grenadiers, l'on apprit qu'il y avoit d'autant moins de tems à perdre, que les Prussiens avoient les mêmes vûes. Le lieutenant-colonel les prévint avec la plus grande promptitude; &, à peine se fut-il retranché dans son poste, que le corps prussien s'y présenta; mais, voyant qu'il avoit été prévenu, il retourna sur ses pas, sans tenter aucune hostilité. L'on ajoute, que le brevet de colonel a été la récompense de la promptitude avec laquelle l'officier s'est acquitté de sa commission. Une nouvelle néanmoins, qui ne s'accorde pas avec ces dispositions pacifiques, c'est la réquisition qu'on dit avoir été faite par la cour de Vienne à